

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-LEU-LA-FORET

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

N°DEC-2022-127

DECISION DU MAIRE

OBJET : CONCLUSION D'UN CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE DE BLANCHISSERIE DES COUETTES POUR LES ÉCOLES MATERNELLES ET LES ACCUEILS DE LOISIRS DE LA COMMUNE - ESAT DE L'ARMME

Le Maire de Saint-Leu-la-Forêt,

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal n° 20-03-07 du 10 juillet 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité d'externaliser la mission de service de blanchisserie des couettes utilisées par les écoles maternelles et les accueils de loisirs de la commune,

Considérant, qu'à cet effet, l'ESAT de l'ARMME sis 10, rue Charles Cros à Saint-Leu-la-Forêt (95320) a présenté une offre économiquement avantageuse répondant au besoin de la commune,

DECIDE

Article 1 : de conclure avec l'ESAT de l'ARMME, sis 10 rue Charles Cros à Saint-Leu-la-Forêt (95320), un contrat de prestation de service de blanchisserie des couettes pour les écoles maternelles et les accueils de loisirs de la commune, ladite prestation incluant la récupération, l'entretien et la livraison desdites couettes, et ce, au coût unitaire de 3,55 € HT. Il est précisé que ce contrat est conclu pour une première période de 2 ans fermes à compter du 1^{er} septembre 2022. Il pourra être reconduit tacitement pour une durée d'un an reconductible une fois pour une durée d'un an. Ainsi, la durée totale du contrat ne pourra excéder 4 ans.

Article 2 : d'assurer le financement de la dépense par prélèvement sur les crédits inscrits au budget communal des exercices en cours et suivants.

Article 3 : de rendre compte au conseil municipal de la présente décision.

Fait à Saint-Leu-la-Forêt le 26/07/2022

Le maire certifie que la présente décision
a été déposée en Préfecture du Val d'Oise
au titre du contrôle de légalité
le 29/07/22
qu'elle a été notifiée aux intéressés
le
et publiée le 29/07/22



Le Maire

Sandra BILLET



Le Maire

Sandra BILLET